

Juin 1998

**BULLETIN No 5**

## Centre de recherches et de publications sur les relations entre l'Europe et le Tiers Monde

### EDITO

A l'heure de vous souhaiter d'agréables vacances, le CETIM sollicite votre lecture attentive de son bulletin. C'est à la fois l'occasion pour certainEs de découvrir les nouvelles résolutions de la Commission des droits de l'Homme concernant les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), des extraits de nos interventions, ainsi que les publications de ce premier semestre.

Face aux conséquences néfastes des politiques néolibérales, il est important de relever que la Commission des Droits de l'homme représente une tribune non négligeable de résistance. Les pays du Sud et de nombreuses ONG y tirent régulièrement la sonnette d'alarme pour dénoncer les manoeuvres des transnationales, des pays riches et des institutions internationales financières (OMC, FMI, BM). Les résolutions dont nous livrons des extraits ci-après sont le fruit de cette vindicte. Elles aboutiront à lancer diverses études critiques dans le but d'obtenir, sur le long terme, une véritable reconnaissance des DESC et du droit au développement.

Nous en appelons également à votre plume citoyenne pour participer activement au référendum contre le démantèlement du droit d'asile en Suisse. Cette démarche est chère au CETIM, car les menaces répétées à l'encontre de ce droit sont autant d'atteintes à nos valeurs solidaires. Aussi nous vous encourageons à signer et faire signer la liste encartée dans ce bulletin. (*Attention, une feuille par commune.*)

### ***Effets des politiques d'ajustement économique consécutives à la dette extérieure sur la jouissance effective des droits de l'homme, en particulier pour l'application de la Déclaration sur le droit au développement***

L'année dernière, la CDH avait demandé au Secrétaire général de préparer un rapport sur cette problématique. Celui-ci a été présenté à cette session. En parallèle, le précédent groupe de travail sur le droit au développement avait réaffirmé que le principal obstacle à la réalisation de ce droit était la charge de la dette et de son service. Le terrain était donc propice à la création d'un nouveau mécanisme au sein de la CDH. Sous l'impulsion de la délégation cubaine, appuyée par plus de 30 co-auteurs, la CDH a décidé "en particulier à la lumière des tendances récentes, de nommer pour une durée de trois ans un rapporteur spécial sur la question des effets de la dette extérieure sur l'exercice effectif des DESC".

### ***Droits de l'homme et extrême pauvreté***

Ce projet de résolution est l'un des rares porté par un pays occidental, la France. L'année dernière, vu qu'une étude sur la question arrivait à son terme, il avait été demandé au Secrétaire général d'élaborer un rapport sur la jouissance effective des droits fondamentaux des femmes, en particulier des droits liés à l'élimination de la pauvreté, au développement économique et aux ressources économiques. En parallèle, il avait été aussi demandé au Haut-Commissaire aux Droits de l'homme de rédiger un rapport sur la création de programmes de micro-crédit. A cette session, afin d'assurer la continuité du traitement du sujet, un nouveau mécanisme a été créé, à savoir la nomination d'un expert pour une durée de deux ans. Les Etats-Unis arguant notamment du manque de ressources financières ont proposé des amendements dont l'un visait à supprimer le nouveau mécanisme. Bien que la France se soit engagée officiellement à assurer les implications financières qui en découlerait, la délégation des Etats-Unis a demandé un vote par appel nominal. Le résultat a été révélateur puisque l'ensemble des membres se sont prononcés en faveur du projet initial; seuls les Etats-Unis s'y sont opposés. Le projet de résolution a toutefois été adopté par consensus.

### ***Effets des politiques d'ajustement structurel sur la jouissance effective des droits de l'homme***

La CDH a décidé de créer un Groupe de travail à composition non limitée sur ce sujet. Il est chargé d'examiner le rapport d'un expert indépendant et les observations notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les résultats de ses travaux seront présentés à la 55<sup>ème</sup> session de la CDH.

### ***Adoption d'une résolution sur l'impunité***

Présentée par le Canada, la résolution sur l'impunité a été adoptée sans vote le 17 avril 1998. Traitant uniquement des aspects civils et politiques de la question, elle demande entre autres au Secrétaire général de "présenter un rapport à la 55<sup>ème</sup> session de la CDH et invite les rapporteurs spéciaux et les autres mécanismes de la CDH à tenir dûment compte de la question de l'impunité dans l'exercice de leurs mandats". Nos démarches n'ont pas suffi pour inclure l'aspect des DESC dans cette résolution.

### *Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des DESC proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux DESC, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits de l'homme*

Ce projet de résolution fait partie des "grands classiques" de la Commission; une nouveauté s'y est toutefois insérée, la création d'un mécanisme. En l'occurrence, la Commission a décidé "de nommer pour une période de trois ans un rapporteur spécial dont le mandat portera sur le droit à l'éducation; il aura notamment pour attribution de faire rapport sur l'état, dans le monde entier, de la réalisation progressive du droit à l'éducation et de promouvoir l'octroi d'une assistance aux gouvernements pour leur permettre d'élaborer et d'adopter des plans d'action d'urgence en vue d'assurer l'application progressive du principe de l'enseignement primaire obligatoire universel."

### *Le droit au développement*

Une résolution a été adoptée par consensus pour la deuxième année consécutive, bien qu'à cette session les mécanismes aient été renforcés. En effet, la Commission a décidé de créer un Groupe de travail à composition non limitée qui se réunirait pendant une période de cinq jours après ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions (1999 et 2000). Le mandat du groupe est d'une part d'examiner les progrès accomplis dans la promotion et la mise en œuvre du droit au développement, et d'autre part d'analyser les obstacles qui en empêchent le plein exercice. Par ailleurs, un nouveau mécanisme a été créé au sein de ce projet de résolution. La CDH a décidé de nommer un expert indépendant chargé de présenter au groupe de travail, à chacune de ses sessions, une étude sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du droit au développement.

### *Conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme*

Depuis 3 ans, la CDH est saisie d'un rapport rédigé par une Rapporteuse spéciale. Celle-ci s'est notamment insurgée contre le manque de collaboration de différents acteurs sollicités afin d'obtenir des informations sur les activités menées par les sociétés transnationales. Sous l'impulsion du Groupe africain, et au prix de nombreuses consultations, la CDH a décidé "de proroger le mandat de la Rapporteuse spéciale pour une période de trois ans" en lui demandant de poursuivre et de procéder à "une étude mondiale, multidisciplinaire et approfondie des problèmes existants et des solutions à apporter en matière de trafic illicite de produits et déchets toxiques et dangereux, de transport et de déversement de ces produits et déchets dans les pays en développement, africains notamment, afin de formuler dans son prochain rapport à la Commission, des recommandations et des propositions sur les mesures qui s'imposent pour maîtriser, réduire et éliminer ces phénomènes". A noter qu'en parallèle, les Etats-Unis d'Amérique avaient déposé un projet de résolution faisant l'objet de 14 amendements au projet de résolution déposé par le Groupe africain. Suite à de nombreuses pressions, résultats des consultations africaines notamment menées auprès de l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique ont dû en dernière minute retirer leur projet.

\* Lire à ce propos: *L'Afrique a faim, v'là nos poubelles*, Edition CETIM.

### *Les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales (embargos)*

Vu le recours de plus en plus fréquent à des mesures coercitives, la CDH de l'année dernière, sous l'initiative de la délégation cubaine a adopté un projet de résolution sur cette problématique en s'appuyant sur les dispositions de la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats. En tant que première démarche, il s'agissait d'un texte d'intention visant à souligner les violations des droits de l'homme découlant de l'application de mesures coercitives. Cette année, sous l'impulsion du Mouvement des non-alignés, un nouveau pas a été franchi: la CDH "prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa 55ème session".

Voir à ce sujet notre intervention sur le site internet: <http://www.gael.org>

### *Le droit à l'alimentation*

L'année dernière, suite au Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en novembre 1996, la CDH a demandé au Haut Commissariat pour les DH d'organiser une Consultation sur le droit à une alimentation suffisante afin de donner une suite concrète à la Déclaration et au Plan d'action de Rome. A noter que dans le cadre du rapport reflétant les résultats de cette consultation, aucune mention n'est faite sur les causes fondamentales de la faim et de la malnutrition dans le monde. Par cette résolution, la CDH sollicite le Comité des DESC, afin qu'il examine et adopte une observation générale sur le contenu du droit à l'alimentation.

*Consulter les travaux du  
Haut Commissariat aux droits de  
l'Homme sur le site officiel:  
[Http://www.unhchr.ch](http://www.unhchr.ch)*

### **Réseau-CETIM-Réseau-CETIM**

Le respect des droits humains et la question kurde sont progressivement devenus des problématiques de grand intérêt pour le CETIM.

Afin de mesurer l'évolution du conflit, le CETIM s'est appuyé sur les organisations qui, malgré la répression brutale des autorités turques, mettent en avant la défense des droits humains en Turquie.

C'est ainsi que le CETIM a noué des liens étroits avec **l'Association des droits de l'Homme de Turquie (IHD)** qui apporte sans discrimination un soutien juridique fondamental aux nombreuses victimes.

C'est pourquoi le CETIM est amené aujourd'hui à rechercher des fonds pour soutenir la création d'un centre de documentation et d'information de l'IHD à Istanbul. Regroupant une bibliothèque, une salle de cours, ainsi qu'une cafétéria, ce Centre serait une grande première en Turquie. Nous avons bon espoir que le projet aboutisse.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous!

Si vous souhaitez soutenir financièrement ce projet: CCP 12-19850-1

Mention: Centre IHD

Extraits et résumés d'interventions du CETIM à la 54<sup>e</sup> session de la Commission des Droits de l'homme, mars-avril 1998.

### **Point 23 : Question se rapportant aux populations autochtones Situation des populations autochtones au Mexique, au Chiapas en particulier**

« Deux ans après la signature des Accords de San Andrés, les problèmes affectant les populations autochtones perdurent. De plus, le gouvernement fédéral a militarisé les régions indigènes, tout en armant des groupes paramilitaires, ce qui entraîne de nombreuses violations des droits de l'homme: assassinats, torture, emprisonnement, déplacement de populations... Par ailleurs, le gouvernement persiste dans ses mégaprojets, sans aucune consultation des communautés touchées. Ceci aura pour conséquence le pillage des ressources naturelles et la destruction de l'environnement par des sociétés transnationales ainsi que le morcellement de la vie communautaire. Il est déjà perceptible que l'Accord de libre-échange, entré en vigueur en 1994 entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, a des conséquences néfastes sur les populations autochtones (en particulier la convoitise sur les terres). Les populations autochtones réclament entre autres: le respect des Accords de San Andrés; la démilitarisation des régions indigènes; le désarmement des groupes paramilitaires; la libération des prisonniers politiques et l'annulation des mégaprojets.

### **Point 11: Droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants**

« Violations des droits des migrants et domestiques, travaillant dans des missions diplomatiques et chez des fonctionnaires internationaux.

La situation des employés du secteur administratif, technique et de service de certaines missions diplomatiques, ainsi que du personnel de service de plusieurs diplomates et fonctionnaires internationaux est intolérable (horaires inhumains, salaires misérables ou inexistantes, etc.). Différents cas ont été portés en justice et les employeurs ont tous été condamnés à payer des arriérés et des réparations allant de 20'000 à 100'000 francs suisse. Mise à part le versement d'à peine un tiers de la somme requise dans un cas et de 200 francs dans un autre, aucun de ces jugements n'a été exécuté. Le CETIM a demandé aux Etats et Organisations de faire pression sur leurs employeurs coupables et a prié le président d'intervenir pour que les diplomates et fonctionnaires condamnés ne puisse plus être accrédités à l'ONU, tant qu'ils n'auront par réglé leur dette. Le CETIM a également lancé un appel pour qu'un projet de résolution soit élaboré et soumis à la Commission. Il a enfin attiré l'attention sur l'attitude de la Suisse qui tolère ces violations des droits de l'homme sur son territoire.

### **Point 8: Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement**

« Le CETIM a souhaité dénoncer dans cette déclaration le cas de M. Khémaï s Ksila condamné à 3 ans de prison en Tunisie pour avoir remis à quelques défenseurs des droits de l'homme une déclaration. Dans cette déclaration, il exprimait son opinion sur la situation en Tunisie et annonçait vouloir entamer (dès le 29 septembre 97), une grève de la faim pour protester contre l'oppression dont lui-même et sa famille étaient victimes. Maître Grobet, avocat envoyé à titre d'observateur au procès de M. Ksila par la Ligue suisse des droits de l'homme et l'Union syndicale suisse, a constaté qu'aucun chef d'accusation ne pouvait être retenu contre M. Ksila. Le procès a été le fait d'un pouvoir qui n'admet ni la critique, ni la liberté d'expression. Le CETIM a réitéré ainsi auprès des autorités tunisiennes, une demande de libération immédiate de ce militant. M. Ksila n'est pas un cas isolé puisque toute une série de militants tunisiens des droits humains font l'objet de poursuites judiciaires injustifiées et de harcèlements de toute sorte. Le pouvoir n'hésitant pas à exercer des pressions directes dans les rédactions, la presse tunisienne se tait et n'émet aucune protestation.

### **Point 10: Violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales (la première partie de l'intervention porte sur la Turquie)**

« Monsieur le Président, Le CETIM souhaite par ailleurs dénoncer la demande d'extradition engagée par le Chili à l'encontre de Patricio Ortiz, détenu depuis septembre dernier en Suisse. Suite à son évasion des prisons chiliennes, Patricio Ortiz a déposé une demande d'asile en Suisse en juillet 1997 pour avoir été sauvagement torturé et arbitrairement incarcéré au Chili. Opposant à la dictature du Général Pinochet, Patricio Ortiz s'est vu condamné sans preuve par un tribunal militaire quand un tribunal civil l'avait acquitté pour la même affaire. La situation qui prévaut au Chili en matière des droits de l'homme nous préoccupe vivement: la torture est encore une pratique courante, les détentions de prisonniers politiques nombreuses et les garanties \* liées à toute entraide judiciaire ne sont en l'état pas réunies par le régime chilien. C'est pourquoi, le CETIM demande à la Commission des droits de l'homme d'intervenir auprès des autorités suisses afin qu'elles ne donnent pas suite à la demande d'extradition du Chili, pays avec lequel la Suisse n'a d'ailleurs conclu aucun accord en la matière, et d'exiger la libération immédiate de Patricio Ortiz.

\* Garanties dans une entraide judiciaire:

- pas de risque de torture;
- seul le solde de la peine en cours peut être exigé;
- aucun autre procès ne peut être engagé dans un délai de 45 jours après la libération du détenu;
- l'ambassadeur (du pays qui extrade) doit pouvoir rendre des visites régulières au détenu.

### **Adhérez au CETIM!!**

Membre simple: 50Fs  
Membre de soutien: 100Fs  
Membre abonné: 90Fs  
Membre collectif: 200Fs  
Abonnement collectif: 500Fs

**Un livre offert pour toute nouvelle adhésion**

## AMI

### Attention: un accord peut en cacher un autre!

Collectif  
Edition CETIM

Négocié dans le plus grand des secrets au sein de l'OCDE, un projet d'Accord multilatéral sur l'investissement, l'AMI, a soulevé un tollé général lorsqu'il fut enfin sorti de l'ombre par des mouvements de citoyens.

Pris la main dans le sac, ses initiateurs ne savent plus comment s'en sortir et font mine de vouloir repousser sa signature à des temps meilleurs.

Mais attention, **un accord peut en cacher un autre**: dans la foulée, on a soudainement découvert qu'un autre traité, le *New Transatlantic Market* (NTM), était en discussion, et que de son côté le Fonds monétaire international (FMI) se préparait à prendre le relais. Si, sous le feu de la critique, le premier a été à son tour momentanément écarté par les Quinze, le second reste en lice, l'OMC demeurant en point de mire...

La même logique anime tous ces projets. Au-delà de l'«exception culturelle», sur laquelle la presse française s'est surtout focalisée, c'est à un véritable transfert de souveraineté des Etats vers les transnationales qu'on assiste. En bref, comme le disent si bien trois associations d'artistes de cinéma: «*Nous passons des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes au droit des investisseurs à disposer des peuples*»!

Le livre, réunissant les articles des meilleurs chercheurs, resitue l'AMI dans le contexte de la mondialisation capitaliste et montre qu'il n'est pas un accident de parcours.

**Ce livre a bénéficié de la collaboration de l'Action Mondiale des Peuples, des Amis suisses du Monde diplomatique et de l'Observatoire de la mondialisation.**

150 pages, au prix de 22 FS/ex. + port

## REGARDS SUR LES ENFANTS TRAVAILLEURS

Michel BONNET

**Portraits d'enfants travailleurs** et description de leur situation concrète de travail.

**Les stratégies individuelles** des trois principaux acteurs: les enfants travailleurs, les parents et les employeurs.

**Les causes immédiates** du travail des enfants, concrètes et locales, qui poussent à la décision de mettre un enfant au travail.

**Les stratégies des institutions gouvernementales et non gouvernementales.** Solutions et initiatives tentées actuellement.

**Les causes profondes**, dans une perspective historique, pour comprendre les exigences de l'action sur le long terme.

**Les conventions et mécanismes internationaux** ainsi que leur impact sur les législations nationales. **Panorama mondial** du travail des enfants: situation, statistiques, tendances. Sous les chiffres, la complexité de la situation.

**L'esclavage des enfants**, en quoi il diffère radicalement de la mise au travail, les problèmes spécifiques qu'il pose quant à l'action. Une situation extrême qui permet de saisir les vrais enjeux du travail des enfants. Dans un chapitre de conclusion, Michel Bonnet propose sa propre lecture, qu'il appelle **lecture politique**, celle d'un militant engagé dans la lutte contre le capitalisme ultra-libéral actuel. Par là, il invite chacun à critiquer son propre regard et sa solidarité envers les enfants travailleurs.

## LA BOURSE OU LA VIE

Eric TOUSSAINT  
directeur du CADTM

Une co-édition CETIM / Pire /  
Syllepse / CADTM

### Un livre de synthèse sur la dette du Tiers Monde

400 pages, 37 FS/ex. + port

## KABILA PREND LE POUVOIR

Collectif  
Editions GRIP-COMPLEXE

Pour éclairer cette période charnière, il est indispensable de revenir sur les années Mobutu, la déliquescence de son pays, les prémices d'une fin de règne. Les auteurs se penchent aussi sur la campagne victorieuse de l'AFDL: les soutiens décisifs du Rwanda et de l'Ouganda, puis de l'Angola; l'opportunisme des Américains contrastant avec l'aveuglement des Français; les premiers rendez-vous manqués avec l'ancienne opposition.

Quels défis pour le gouvernement Kabila?

Que souhaitent les congolais?

Un livre important pour la compréhension du Congo, une année après l'accession au pouvoir de Kabila.

En diffusion

180 pages, 26 FS/ex. + port

### Michel BONNET

Par l'action directe avec les organisations locales dans de nombreux pays en développement ou comme fonctionnaire du Bureau international du travail, Michel Bonnet a accumulé une connaissance approfondie des réalités vécues par les enfants au travail. Il est reconnu aujourd'hui comme étant un des meilleurs experts du travail des enfants dans le monde.

Page 2 / Le Courrier / CETIM

230 pages, 30 FS/ex. + port

Le Centre Europe -Tiers Monde est une association fondée en 1970. Il jouit d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

Présidente: Cynthia Neury. Directeur: Florian Rochat.